

DÉTACHANT LIQUIDE PEINTURE - HUILE - GRAISSE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1						
	Santé		Réactivité	0						
		<table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> </table>			Santé	1	Risques d'incendie	2	Réactivité	0
Santé	1									
Risques d'incendie	2									
Réactivité	0									
Vêtements de protection		Aucun requis								
Apparence		Clair Liquide Voir la Section 9.								
AVERTISSEMENT: L'aspiration dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique. COMBUSTIBLE										

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	DÉTACHANT LIQUIDE PEINTURE - HUILE - GRAISSE	Code	3861
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Soins des tapis.	PMS#	433202
FTSS#	126058001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcools lin,aires alkoxylat,s	68439-50-9	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Naphte	64742-95-6	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 8400 mg/kg [Rat].
1,2,4-Trim,thylbenzŠne	95-63-6	1-5	TWA: 125 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 123 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 5000 mg/kg [Rat].
Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique	25551-13-7	1-5	TWA: 125 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 123 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 8970 mg/kg [Rat].
XylŠne	1330-20-7	1-5	TWA: 435 STEL: 655 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 434 STEL: 651 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 4300 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >1700 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 5000 ppm 4 heures [Rat].
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	10-30	TWA: 600 STEL: 900 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] PEAU TWA: 606 STEL: 909 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] PEAU	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Alcools min,raleques	64742-88-7	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux:	Inconnu.
Peau:	Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.
Inhalation:	Peut causer: nausées/vomissements, étourdissements/vertiges, dépression du système nerveux central. L'inhalation répétée ou prolongée des vapeurs peut entraîner une irritation respiratoire chronique.

Ingestion L'aspiration pendant l'ingestion ou le vomissement peut endommager gravement les poumons.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau courante.
Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau courante.
Inhalation En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion NE PAS faire vomir! Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit COMBUSTIBLE
Points d'éclair CREUSET FERMÉ: 41°C (105.8°F).
Produits de la combustion Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu) Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler. Le liquide refera surface et pourra s'enflammer à nouveau sur l'eau.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser de bonnes pratiques hygiéniques pendant l'emploi de ce produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. L'aspiration dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique.
Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection personnelle

Yeux Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Mains Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation. Gants de néoprène

Respiratoire Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2

Pieds Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Corps Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Fruitée. Hydrocarbure.
Couleur	Clair
pH	Non disponible.
Gravité Spécifique	0.82
Solubilité dans l'eau	Négligeable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Brûler dans un incinérateur approprié ou retenir les services d'une entreprise autorisée en matière d'élimination des déchets dangereux. Le produit non dilué est réglementée par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet allumable. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales ou locales.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	
DOT Special Considerations	Exemption des produits combustibles non en vrac.
TDG Classification	
TDG Special Considerations	Exempt en vertu du règlement sur le transport des marchandises dangereuses 2.23.2(1).

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, XylŠne
CWA (Clean Water Act) 311: XylŠne
CERCLA : Substances dangereuses: XylŠne

état New Jersey - Liste des déversements: 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, XylŠne
 New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique, XylŠne
 Massachussets - Liste des déversements: 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, XylŠne
 Massachussets RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique, XylŠne
 Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, Dissolvant d'hydrocarbure isoparaffinique, XylŠne
 Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: 1,2,4-Trim,thylbenzŠne, XylŠne.

SIMDUT Classification CLASSE B-3: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.